



Mémoire au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie
Projet de loi C-311, Loi modifiant la Loi instituant des jours de fête légale (jour du Souvenir)

Au nom des membres et de l'exécutif des Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada (ANAVETS)

Monsieur le président et Mesdames et Messieurs les membres du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie,

C'est pour moi un honneur que de vous faire part, au nom de notre président, Ronald Smith, ainsi que de l'exécutif et des membres des ANAVETS – Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada –, la plus ancienne association d'anciens combattants au Canada, de notre point de vue au sujet de l'idée de donner au jour du Souvenir le statut de fête légale.

Notre association a été fondée à Montréal en 1840, et la reine Victoria a signé la charte de notre première unité. Actuellement, nous comptons environ 16 000 membres au Canada, répartis dans 67 unités regroupées sous 7 directions provinciales.

Nous croyons qu'il est important d'avoir la possibilité de rendre hommage aux hommes et aux femmes passés, présents et futurs, qui se sont fait, se font et se feront un devoir de protéger toujours nos libertés, et de nous souvenir d'eux.

En ce qui concerne l'idée de donner au jour du Souvenir le statut de fête légale, il y a des arguments pour et d'autres contre; jusqu'en 2016, les membres et l'exécutif de l'association étaient incapables de s'entendre sur la meilleure façon d'éduquer les jeunes, de faire participer les Canadiens aux activités de commémoration et de veiller à ce qu'on n'oublie jamais la symbolique historique lourde de sens de la 11^e heure du 11^e jour du 11^e mois.

Au Congrès national de 2016, les membres ont adopté à l'unanimité une résolution pour que soit donné au jour du Souvenir le statut de fête légale nationale, à la condition que les commémorations aient toujours lieu le 11 novembre.

Nos membres font une distinction importante; d'un côté, ils veulent que le plus de Canadiens possible aient l'occasion de se souvenir, de réfléchir et de rendre hommage à ceux qui ont accepté de sacrifier leur vie pour que nous puissions vivre en paix et en démocratie, mais de l'autre, ils ne veulent pas que l'on finisse par oublier ce que signifient ces commémorations.

C'est la raison pour laquelle, même si nos membres étaient d'accord pour faire du 11 novembre une fête légale nationale, ils n'approuvaient pas l'idée qu'elle soit n'importe quel jour quand le 11 novembre tombe une journée de fin de semaine, comme cela a été le cas en 2017. Il s'agit d'en faire une journée nationale de commémoration et de réflexion profonde sur le prix à payer pour que les Canadiens conservent leurs libertés, et pas un prétexte pour en faire une longue fin de semaine.

Je vous suis reconnaissante de m'avoir permis de transmettre au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie le point de vue des membres des ANAVETS sur cette question. Je tiens à souligner que cela marque un changement par rapport à notre position antérieure à l'égard du jour du Souvenir comme fête nationale. Nos membres souhaitent que l'on trouve un équilibre pour que les Canadiens puissent assister aux cérémonies organisées localement et penser aux sacrifices consentis, sans pour autant faire de cette journée lourde de sens un autre « congé mobile » permettant de prolonger une fin de semaine.

Respectueusement soumis,

Deanna Fimrite

Secrétaire-trésorière nationale

Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada